



Communiqué de Presse

Date

7 octobre 2010

Activité des autorités de conciliation en matière de litiges portant sur les baux à loyer

Au cours du premier semestre 2010, 15'506 nouvelles contestations ont été déposées auprès des autorités de conciliation en matière de litiges portant sur les baux à loyer, soit 1'603 de moins qu'au deuxième semestre 2009. Comme base de comparaison déterminante, il faut toutefois se reporter en premier lieu au semestre correspondant de l'année antérieure (le premier semestre 2009). Cette comparaison, fait apparaître un recul du nombre de contestations de 16'888 à 15'506 cas, à savoir 1'382 de moins, soit une réduction de 8.18 %.

Dans 8'039 cas les parties ont abouti à un accord, cela correspond à 46.08 % des cas réglés. Dans 3'103 cas, soit 17.79 %, aucun accord n'a pu être trouvé. Dans 1'144 cas, soit 6.56 % des cas réglés, une décision est intervenue. 5'160 cas, soit 29.58 %, ont été résolus autrement (non-entrée en matière, sans objet, désistement, renvoi devant un tribunal arbitral).

8'026 cas étaient encore en suspens à la fin du premier semestre 2010.

Contacts / Renseignements: Cipriano Alvarez, chef du centre de prestations Droit, tél. 079 286 05 29

Annexes: 3 tableaux
5 illustrations